



Ligue de vol libre de la Réunion
Affiliation FFVL : n° 11000
Agrément jeunesse et sport : 1/02846
N° SIRET : 404 435 190 00032

COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR DE LA LVLRL DU 27 mars 2019

Présents : Corinne Galidie, Sylvie Jarlier, Pascal Delattre, Noël Carle, William Bitard, Joël Boileux, JP Laurent, Jean Pierre Perrocheau, François Lauri, Pierre Kilian, Jean Claude Dupont

Absents excusés avec pouvoir : Thierry Martin (pouvoir Will), Fabrice Colombet (pouvoir Joël), Elsa Dreyfus (pouvoir Corinne), Delphine Pinçon

Absents excusés : Daniel Kilian

Absents non excusés : René Ethève

➤ Ordre du jour :

- ➔ Master Acro
- ➔ PWC
- ➔ Local
- ➔ Entretien des sites

➤ Master Acro 2019

La Ligue souhaite organiser le Master Acro, via une commission spécifique nommée « Commission Master Acro ». Nous n'avons pas les moyens de financer une finale (financiers et humains).

Nous allons lancer un appel d'offre avec le cahier des charges suivant :

- Commission formée de 3 personnes maximum, ayant déjà une expérience dans l'organisation de ce type de manifestation
- Obligation d'être licencié FFVL
- Cette commission sera chargée de l'organisation globale de l'événement, sous la responsabilité de la Ligue
- Le responsable de la commission sera validé par le CD de Ligue
- La manifestation doit se dérouler courant octobre



Fédération Française de Vol Libre
Delta • Parapente • Cerf-volant • Kite • Speed-riding • Boomerang



AlpEnergie
Partenaire officiel kite

- Le budget prévisionnel doit être validé par le CD
- Sans retour d'ici fin avril, cet événement ne pourra pas être organisé.

➤ **PWC**

Dates actées par la PWCA : du 19 au 25 octobre 2019.

Samedi 19 : inscriptions et entraînement

Puis 6 manches.

Remise des prix le vendredi soir.

Le price money sera réévalué à la baisse s'il n'y a que des réunionnais.

➤ **Entretien des sites**

Constat : si cela continue comme actuellement, nous n'aurons plus de site praticable d'ici peu.

Les clubs se sont positionnés sur les sites en tant que responsables de la veille.

Suite à la demande de nettoyer le site du 700 St Leu, une seule personne a répondu.

Même les réponses négatives seraient appréciées.

L'ADH ne va plus entretenir le site des Colimaçons 800 (l'Association des Hauts entretient le site des colimaçons depuis des années : tonte, nettoyage des poubelles).

Nous allons demander au TCO de faire 2 passages de ramassage de poubelles sur le déco (via leur site internet)

Face à cette difficulté, nous allons probablement devoir passer par des professionnels (débroussaillage) pour l'entretien des sites. Dans ce cas, nous devons trouver des finances, envisager une participation financière de tous les utilisateurs.

Si nous achetons une tondeuse autoportée, vu le prix de la machine : 17000€, nous pouvons solliciter l'IRT pour nous aider financièrement et la FFVL pour augmenter la somme qui nous est allouée tous les ans.

Joël va faire le courrier à la FFVL.

➤ **Local**

Will nous informe que Jimmy lui a annoncé que le local promis lors de l'AG ne serait pas disponible. Jimmy nous propose un local plus petit à la Chaloupe.

Nous ne souhaitons pas utiliser ce local qui ne fait que 30 mètres carrés.

Nous souhaitons conserver le local promis rue Archimbaud, même si cette utilisation n'est pas prévu être pérenne.



Fédération Française de Vol Libre

Delta • Parapente • Cerf-volant • Kite • Speed-riding • Boomerang



AlpEnergie

partenaire officiel kite